

DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION  
DIRECTION DES PERSONNELS, DE LA FORMATION ET DE L'ACTION SOCIALE  
SOUS-DIRECTION DES PERSONNELS  
BUREAU DE LA GESTION DES PERSONNELS DE PREFECTURE - Section A

Affaire suivie par Peggy LELEU ☎ 01.40.57.53.78.  
(gestion des contractuels) ☎ 01.40.57.55.99.  
☎ Peggy.LELEU@interieur.gouv.fr

BGPP/A/PL/N°

Paris, le **6 avril 2001**

**LE MINISTRE DE L'INTERIEUR**

à

**Mme et MM. LES PREFETS DE REGION**

**Secrétariat général pour les affaires régionales**

NOR / INT / A / 01 / 00115 / C

**Objet** : Augmentation des rémunérations des agents non titulaires d'études d'urbanisme relevant de la circulaire n°1 800 DAFU au titre de l'avancement à 2 ans et du changement de qualification pour l'année 2001.

Par référence aux décrets n° 2000-1154 du 29 novembre 2000, portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, à compter

du 1<sup>er</sup> décembre 2000 (0,5 % d'augmentation F.P.),

il convient de revaloriser les montants des avancements à deux ans et des changements de qualification des agents non titulaires d'études d'urbanisme dans les conditions suivantes :

.../...

1) **Avancement à deux ans**

<b>QUALIFICATION</b>	<b>Montant normal</b>	<b>Montant maximum</b>
<b>D.E.</b>	954	1 219
<b>C.E.P.</b>	839	1 071
<b>C.E.</b>	736	940
<b>A.E.</b>	507	647
<b>A.H.S.</b>	372	475
<b>A.S.</b>	302	385

2) **Changement de qualification**

<b>PROMOTION</b>	<b>Augmentation minimale</b>
<b>C.E.P. ↗ D.E.</b>	347
<b>C.E. ↗ C.E.P.</b>	244
<b>A.E. ↗ C.E.</b>	134
<b>A.H.S. ↗ A.E.</b>	134
<b>A.S. ↗ A.H.S.</b>	134

Les avancements à deux ans et les changements de qualification décidés après avis de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires des services d'études des SGAR, au titre de 2001, seront accordés individuellement par avenant au contrat d'engagement des intéressés.

*Le contrôleur financier*

*Le ministre de l'intérieur*

Roger de VERNEJOUL

Pour le ministre et par délégation,  
pour le directeur des personnels,

de la formation et de l'action sociale  
le sous-directeur des personnels

Adolphe COLRAT